

TOUSSIEU

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TOUSSIEU

L'an deux mil vingt-quatre et le 23 avril à 7h30, le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul VIDAL, Maire.

Présents (14) :

P. VIDAL - C. HUMBERT - L. DUBOISSET - S. LEROY - A. CORNOUILLER - I. BOURGEAY - P. GENIER - G. THORRIGNAC - G. PERRAUD - F. MARTINS - C. ROSSIGNOL - S. TARDY- F. MERCIER - L. LOCATELLI

Absents excusés (9) :

T. DAUDRÉ-VIGNIER - V. BEDRINES - O. ROUX - S. ARNAUD - B. CHAPPARD - F. HUMBERT - V. DIAS - A . LOZANO - L. LOPEZ

Pouvoirs (9) : T. DAUDRÉ-VIGNIER à F. MERCIER

V. BEDRINES à S. TARDY

O. ROUX à C. ROSSIGNOL

S. ARNAUD à G. PERRAUD

B. CHAPPARD à G. THORRIGNAC

F. HUMBERT à L. LOCATELLI

V. DIAS à P. GENIER

A . LOZANO à S. LEROY

L. LOPEZ à L. DUBOISSET

Nombre de conseillers en exercice : 23

- Présents : 14

- Votants : 23

Date de la convocation : 18 avril 2024

- Secrétaire de séance : P. GENIER

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 28 mars 2024 est approuvé à L'UNANIMITE

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

Décision municipale prise par le Maire au titre de la délibération n° 2022-041 du 4 juillet 2022 relative aux pouvoirs délégués à Monsieur le Maire en application des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales (*jointe à l'envoi*)

- N°2024-08 - MAPA 2023 Construction d'un bâtiment Accueil Collectif de Mineurs Avenant n°1 Menuiseries intérieurs bois – SARL CHEVILLON

2024-03-01 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 338 - montée du Château – autorisation de signature de l'acte notarié

Monsieur le Maire rappelle la décision de la Commune de préempter la parcelle AI 338 en vue de répondre aux difficultés de collecte des ordures ménagères « montée du Château ».

Il précise que le projet sera mené avec le SMND afin de prévoir une aire de retournement pour les camions de collecte des ordures ménagères.

Il invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer l'acte notarié en vue de finaliser l'acquisition de cette parcelle AI 338 faisant suite à la décision de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VU la décision municipale n°2024-07 portant décision de préemption
Vu l'article R.213-12 du code de l'urbanisme

Considérant la décision de la Commune de TOUSSIEU de préempter au prix et conditions indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner et qu'à ce titre la vente est parfaite puisqu'il y a accord sur la chose et le prix

⇒AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte notarié définitif ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition pour un montant de 30 000 € par la Commune dont le détail suit :

| Référence cadastrale | Adresse | contenance | Montant | Propriétaire(s) |
|----------------------|----------------------|--------------------|----------|---|
| AI 338 | VC Montée du château | 144 m ² | 30 000 € | Françoise LUGOBONI, épouse LAPENDERIE 33 les Clairières 83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS |

⇒ DIT que les crédits budgétaires sont ouverts à l'article 2111 du budget COMMUNE 2024

Question diverse :

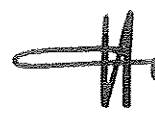
- *Etude sur les mobilités conduite par la CCEL*
Laure DUBOISSET fait part d'une étude sur les flux de circulation et mode doux sur la Commune. Un rapport explicitera les pistes d'amélioration en terme de mobilité sur la Commune. Un comptage des véhicules en entrées et sorties de villes est également prévu.
Une réunion d'état des lieux est prévue le LUNDI 13 MAI 2024 à 18h30 pour les élus du Conseil Municipal

Clôture de séance : 07h45

Le secrétaire


P. GENIER

Le Maire,


Paul VIDAL 